



Secrétariat général (SG)

Genève, le 9 mai 2023

Référence: **DM-23/1007**

Contact: Mme Béatrice Pluchon

Tél.: +41 22 730 6266

Courriel: gbs@itu.int

Aux États Membres ayant le statut
d'observateur

Objet: **Organisation de la session de 2023 du Conseil (11-21 juillet 2023)**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'Article 1 du Règlement intérieur du Conseil, j'ai le plaisir de vous informer que la session de 2023 du Conseil se tiendra en présentiel au siège de l'UIT, du **mardi 11 juillet au vendredi 21 juillet 2023**. Un **Segment de haut niveau** sera organisé le **mardi 11 juillet 2023**.

Le thème général du Segment de haut niveau sera "Créer une UIT parée pour l'avenir" et reprendra les principaux thèmes et les grandes priorités identifiés par la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT de 2022.

Conformément au numéro 60A de la Convention de l'UIT, un État Membre qui n'est pas État Membre du Conseil peut envoyer à ses frais un observateur à des séances du Conseil. Vous trouverez des informations sur la participation des observateurs au Conseil dans les Articles 7, 11, 12, 15 et 21 du Règlement intérieur du Conseil.

Les Ministres des États Membres ayant le statut d'observateur aux sessions du Conseil auront la possibilité de prendre la parole devant le Segment de haut niveau après les États Membres du Conseil.

Avant-projet d'ordre du jour

Vous trouverez, dans l'[Annexe](#) de la présente lettre, un avant-projet d'ordre du jour de la session de 2023 du Conseil.

Pour améliorer la gestion du temps pendant la session et gagner du temps afin de garantir l'efficacité des débats, le secrétariat propose, comme indiqué dans l'Annexe, qu'il soit pris note de certains documents ou que ces documents soient approuvés comme un tout, sans discussion, étant entendu que tous les États Membres conservent le droit de demander qu'un document en particulier soit examiné.

Un projet de programme de gestion du temps est en cours d'élaboration et vous sera envoyé en temps utile.

Conformément au point 3 de l'Article 4 du Règlement intérieur du Conseil, les États Membres de l'Union doivent communiquer au Secrétaire général, huit (8) semaines au moins avant l'ouverture de la session (**avant le 16 mai 2023**), les autres points qu'ils souhaiteraient proposer.

Inscription

L'inscription à la session de 2023 du Conseil s'effectuera **exclusivement en ligne** sur la page web suivante: <https://www.itu.int/fr/council/Pages/Registration.aspx>.

Conformément à la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes-femmes ainsi qu'à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes et à la Résolution 198 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication", l'objectif est d'organiser un Conseil inclusif et intégrant le principe de l'égalité hommes-femmes. À cette fin, je vous invite à appuyer et à encourager la participation des femmes et des jeunes à votre délégation. De plus amples renseignements sur les initiatives liées à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes dans le cadre du Conseil et à la participation des jeunes seront fournis en temps utile sur le site web de la session de 2023 du Conseil (<https://www.itu.int/fr/council/>).

Les renseignements concernant le retrait des badges seront communiqués dans le courriel de confirmation de l'inscription et sur le site web du Conseil.

Documentation

Conformément au paragraphe 10 de l'Annexe 2 de la Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires, et afin de réduire les coûts de la documentation, les documents du Conseil seront mis à disposition **exclusivement en ligne** sur le site web, à l'adresse www.itu.int/fr/council/. **Aucun** exemplaire imprimé des documents ne sera distribué avant ou pendant la session de 2023 du Conseil.

Une application de synchronisation de documents (ITU Sync C-23) permettra de télécharger les documents de la session de 2023 du Conseil depuis le serveur de l'UIT vers votre disque local. Cette application, qui sera disponible sur le site web du Conseil, est configurée pour synchroniser la dernière version des documents publiés. Pour être informé par courrier électronique lorsque des documents du Conseil nouveaux ou mis à jour sont postés sur le web, veuillez mettre à jour votre compte TIES à l'adresse <https://www.itu.int/en/ties-services/>.

Les contributions présentées au Conseil devraient être soumises dès que possible à l'adresse contributions@itu.int. Conformément à la Décision 556 du Conseil, toutes les contributions devraient être soumises au plus tard 14 jours calendaires avant l'ouverture de la session, c'est-à-dire au plus tard le **27 juin 2023**. Les documents émanant du secrétariat de l'UIT et appelant une décision du Conseil seront postés sur la page pertinente du site web au plus tard 30 jours calendaires avant l'ouverture de la session du Conseil. Les États Membres seront invités à envoyer leurs contributions à la session en utilisant le modèle disponible sur le site web de la session de 2023 du Conseil.

Conformément à la politique suivie par l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents, les contributions soumises au Conseil seront accessibles au public, sauf indication contraire de la part du ou des auteurs du document.

Réservation d'hôtel

L'UIT a pu obtenir des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à Genève pour les délégués qui participent à ses réunions. La liste de ces hôtels, ainsi qu'un formulaire de réservation à **leur adresser directement**, sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/net4/travel/index.aspx>.

Réceptions

Le Service du protocole de l'UIT établira et tiendra à jour un calendrier des réceptions. Si votre administration souhaite organiser une réception, par exemple une pause-café, un déjeuner ou une soirée pendant la session de 2023 du Conseil, nous vous invitons à contacter le Service du protocole de l'UIT à l'adresse protocol.service@itu.int.

Dans l'attente de vous rencontrer à Genève, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale

Annexe: Avant-projet d'ordre du jour de la session de 2023 du Conseil

ANNEXE

AVANT-PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DE 2023 DU CONSEIL

N: documents dont il convient de prendre note comme un tout, sans en débattre

A: documents à approuver comme un tout, sans en débattre

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il convient de prendre note comme un tout	Document N° C23/XX
PL 1	Segment de haut niveau: Faire en sorte que l'UIT soit en adéquation avec sa mission		
1.1	État de l'Union	–	–
1.2	Rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique et les activités de l'Union de juillet 2022 à avril 2023	–	C23/35
1.3	Priorités de l'Union pour la période à venir	–	C23/36
PL 2	Une UIT unie dans l'action (Politique générale, stratégie et activités)		
2.1	Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union	N	C23/27
2.2	Projet de Plan opérationnel quadriennal glissant de l'Union pour la période 2024-2027	–	C23/28
2.3	Collaboration avec le système des Nations Unies	–	C23/49
2.4	Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace2030"	–	C23/58
2.5	Tâches et fonctions du Vice-Secrétaire général	N	C23/29
2.6	Renforcement de la présence régionale	–	C23/25
2.7	Journée mondiale des télécommunications et de la société de l'information (WTISD)	–	C23/17
2.8	Préparation du Forum mondial des politiques de télécommunication de 2026 (FMPT-26)	–	C23/13
2.9	Rapport détaillé sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés	–	C23/61
2.10	Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration	N	C23/8
2.11	Activités de formation de l'UIT	N	C23/5
2.12	Rapport sur l'utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité	N	C23/47
2.13	Activités de l'UIT liées à l'Internet: Résolutions 101, 102, 133, 180 et 206 de la PP	–	C23/33
2.14	Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Résolution 1408 du Conseil	–	C23/59
2.15	Rapport de la Commission permanente de l'administration et de la gestion	–	C23/xx
PL 3	Amélioration de la gouvernance (questions relatives aux conférences statutaires, aux assemblées, au Conseil et aux groupes de travail du Conseil de l'UIT, RRB)		
3.1	Rapport sur la vingt-et-unième Conférence de plénipotentiaires (PP-22)	–	C23/4
3.2	Travaux préparatoires en vue de la Conférence de plénipotentiaires de 2026	–	C23/30

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il convient de prendre note comme un tout	Document N° C23/XX
3.3	Travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23) et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23)	–	C23/31
3.4	Lieu précis et dates exactes de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) et point sur l'état d'avancement des travaux préparatoires	–	C23/24
3.5	Examen périodique du Règlement des télécommunications internationales	–	C23/12
3.6	Liste des candidats aux fonctions de présidents et de vice-présidents des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts	–	C23/21
3.7	Dates et durée proposées des sessions de 2024, 2025 et 2026 du Conseil et dates proposées des séries de réunions des groupes de travail du Conseil et des groupes d'experts pendant la même période	–	C23/2
3.8	Calendrier des conférences, assemblées et réunions futures de l'Union: 2023-2026	N	C23/37
3.9	Résolutions et Décisions du Conseil devenues caduques	A	C23/3
ADM 1	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Budget et finance)		
1.1	Examen annuel des produits et des charges dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2023	–	C23/9
1.2	Mise en œuvre de la Résolution 1413 du Conseil "Plan de départ volontaire/par accord mutuel et plan de départ à la retraite anticipé"	–	C23/51
1.3	Renforcement de la gestion financière de l'Union	–	C23/50
1.4	Choix des classes de contribution aux dépenses de l'Union	N	C23/43
1.5	Utilisation des économies réalisées par l'UIT pour mettre en œuvre les décisions de la CMR-23 ayant des incidences financières	–	C23/32
1.6	Incidences financières des initiatives régionales approuvées par la CMDT-22	–	C23/26
1.7	Programme de transformation des technologies de l'information	–	C23/52
1.8	Rapport sur la Résolution 217 (Bucarest, 2022) de la PP "Gestion de la continuité des activités de l'UIT pour la période 2023-2026"	N	C23/53
1.9	Recouvrement des coûts pour le traitement des fiches de notification des réseaux à satellite	N	C23/16
1.10	Création d'un Groupe d'experts du Conseil chargé de réviser le barème des droits de traitement	–	C23/19
1.11	Arriérés et comptes spéciaux d'arriérés	–	C23/11
1.12	Participation provisoire d'entités s'occupant de questions de télécommunication aux activités de l'UIT	A	C23/10
1.13	Examen de la liste des organisations exonérées	–	C23/38
1.14	Nouvelles demandes d'exonération du paiement de droits pour les organisations ayant un caractère international	–	C23/39
1.15	Fonds pour le développement des technologies de l'information et de la communication (FDTIC)	–	C23/34
1.16	Passifs de l'Assurance maladie après la cessation de service (ASHI)	N	C23/46
1.17	Stratégie de mobilisation des ressources financières à l'échelle de l'UIT	–	C23/62
1.18	Projet de budget biennal de l'UIT pour 2024-2025	–	C23/60
ADM 2	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Responsabilité)		

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il convient de prendre note comme un tout	Document N° C23/XX
2.1	Comptes vérifiés: rapport de gestion financière pour l'exercice financier 2022	–	C23/41
2.2	Rapport du Vérificateur extérieur des comptes: Comptes de l'Union pour 2022	–	C23/40
2.3	Rapport de l'Auditeur interne sur les activités d'audit interne	–	C23/44
2.4	Rapport sur la mise en œuvre de la recommandation découlant de la vérification concernant le Bureau régional pour les Amériques	–	C23/42
2.5	Rapport de l'Unité d'investigation de l'UIT	–	C23/15
2.6	Douzième rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG)	–	C23/22
2.7	Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG): nomination des six experts indépendants	–	C23/23
2.8	Rapports et notes du CCI sur les questions relatives à l'ensemble du système des Nations Unies pour 2021-2022 et recommandations à l'intention des chefs de secrétariat et des organes délibérants	A	C23/57
2.9	Rapport du Bureau de l'éthique	–	C23/14
2.10	Rapport du Groupe de travail sur les contrôles internes	–	C23/20
2.11	Participation de l'UIT aux mémorandums d'accord ayant des incidences financières et/ou stratégiques	–	C23/45
ADM 3	Renforcement de l'excellence dans l'organisation (Responsabilité)		
3.1	Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique pour les ressources humaines et de la Résolution 48 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires	N	C23/55
3.2	Modifications des conditions d'emploi dans le cadre du régime commun des Nations Unies	–	C23/18
3.3	Approbation du statut modifié de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	A	C23/56
3.4	Rapport sur la Résolution 167 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – "Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions entièrement virtuelles et les réunions physiques avec participation à distance, et des moyens électroniques permettant de faire avancer les travaux de l'Union"	–	C23/54
3.5	Rapport sur le cadre de cybersécurité et les contrôles informatiques internes au sein de l'UIT	–	C23/6
3.6	Rapport sur les progrès réalisés concernant le projet de locaux du siège de l'Union	–	C23/7
3.7	Compte rendu des travaux du Groupe consultatif d'États Membres concernant le projet de locaux du siège de l'Union	–	C23/48
	DOCUMENTS D'INFORMATION ET DIVERS		
	Compilation des décisions consignées dans les procès-verbaux de la PP-22	–	C23/INF/1
	Bilan concernant l'ONU-SWAP – 2021	–	C23/INF/2
	Rapports et statistiques sur les ressources humaines	–	C23/INF/3
	Situation des arriérés dus à l'Union au 31 mars 2023	–	C23/INF/4
	Suivi des recommandations formulées dans le cadre de la vérification juricomptable et par l'Unité de l'audit interne	–	C23/INF/5

Point de l'ordre du jour	Titre	Dont il convient de prendre note comme un tout	Document N° C23/XX
	Rapport sur l'utilisation du Fonds d'affectation spéciale et du Programme pour les administrateurs auxiliaires	–	C23/INF/6
	Liste de vérification sur la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement	–	C23/INF/
	Contribution du Conseil de l'UIT au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) de 2023	–	C23/INF/
	Renseignements supplémentaires sur le renforcement de la présence régionale	–	C23/INF/
	Renseignements supplémentaires sur l'état d'avancement du projet de locaux du siège de l'Union	–	C23/INF/
	Rapport sur l'initiative Partner2Connect	–	C23/INF/
	Rapport sur les contributions volontaires	–	C23/INF/
	Accord de pays hôte conclu avec le Gouvernement des Émirats arabes unis concernant la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23)	–	C23/INF/
	Déclaration du Conseil du personnel	–	C23/INF/